



2016
DES OUTILS
POUR MIEUX AGIR



FORMATIONS DES ÉLUS LOCAUX

www.univ-brest.fr/formations-elus29

UN SOUTIEN AU TERRITOIRE

En créant en 1973 un service chargé de développer la Formation Continue et l'Education Permanente (SUFCEP), l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a pris délibérément le parti de soutenir le développement des compétences des femmes et des hommes de son territoire.

Ce service de l'UBO construit chaque jour sa légitimité sur sa capacité à offrir aux individus comme aux acteurs socio-économiques et aux organisations, une réponse pertinente et durable à leurs besoins en compétences nouvelles. Il contribue ainsi au développement du territoire.

Habilité par le ministère de l'intérieur en Avril 2008, le Service Formation Continue de l'UBO, accompagné de ses partenaires AMF 29, CDG 29, CNFPT Bretagne, propose aux élus du Finistère des formations dans des domaines très variés : Communication et management, Droit, Finances locales, Urbanisme, Politiques publiques, Intercommunalité...

Ces formations, destinées aux élus exerçant des responsabilités en collectivités, ont pour but de favoriser les échanges et les bonnes coopérations au sein des communes et des EPCI.

Depuis 2008, ce sont plus de 4500 élus qui ont été formés avec un taux de satisfaction de plus de 90%.



LA FORMATION EST UN DROIT POUR CHAQUE ÉLU

Qu'il soit élu dans une commune ou communauté de communes, l'élu a droit à une formation adaptée à ses fonctions. C'est le conseil municipal qui délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les élus, quel que soit leur statut, ont droit à un congé de formation de 18 jours sur toute la durée du mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune ou EPCI à condition que l'organisme de formation soit agréé par le ministère de l'intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil National de la Formation des Elus Locaux).

DES FORMATIONS "SUR MESURE"

UNE FORMATION À LA CARTE, SUR UN THÈME SPÉCIFIQUE, C'EST POSSIBLE !

Tous les thèmes proposés aux élus dans ce catalogue et bien d'autres encore, dans des domaines très spécifiques, peuvent être traités en interne aux communes ou communautés de communes grâce à la mise en place de modules « sur mesure ».

Ces formations permettent, tout au long de la mandature, de répondre précisément aux attentes des communes ou EPCI grâce à **un contenu, un lieu, des dates et des horaires adaptés aux exigences et contraintes des élus de votre territoire.**

N'hésitez pas à vous renseigner même sur des thèmes non traités à ce jour.

Les formations sur mesure trouvent bien entendu leur intérêt au niveau de l'Intercommunalité. Elles peuvent être mutualisées : les communes s'y retrouvent financièrement et les élus y adhèrent grâce aux multiples échanges sur leurs pratiques professionnelles.



© Franck Betermin pour AMF29.CCF 2014

NOUVEAUTÉ 2016 DES FORMATIONS À DISTANCE

Chers élus,

Vous découvrirez dans ce catalogue des formations en face à face avec des dates proposées comme les années précédentes mais aussi des formations à distance.

Pour les formations en présentiel, vous utiliserez cette année encore le bulletin que vous trouverez à télécharger sur notre site

<http://www.univ-brest.fr/formations-elus29>

Une semaine avant la date de formation, vous recevrez, uniquement par mail, la convocation vous donnant toutes les informations utiles sur cette formation (lieu exact, salle, adresse...) avec un accusé de réception à nous réexpédier.

Pour les formations à distance, vous utiliserez le même bulletin d'inscription, à nous réexpédier comme d'habitude. Vous le trouverez sur notre site

<http://www.univ-brest.fr/formations-elus29>

A réception de ce dernier, nous vous transmettrons par mail le lien et les codes d'accès indispensables pour suivre les modules à distance.

Vous aurez un accès d'une durée de trois mois pour suivre une formation équivalente à trois heures (plusieurs séquences forment un module) et un accès de six mois pour suivre une formation d'une durée équivalente à six heures (plusieurs séquences pour un module).

Vous êtes très pris, vous avez une charge de travail importante, vous n'avez pas le temps de vous déplacer pour suivre les formations proposées sur votre territoire : les modules à distance sont faits pour vous.

Avantage : vous pouvez suivre les cours en ligne où vous voulez, quand vous voulez (24h/24) et au rythme que vous voulez.

Quelques thèmes sont proposés en 2016 et si cet essai s'avère concluant, nous prolongerons cette expérience dans les prochaines années.

BIEN APPRÉHENDER LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET LE DISCOURS Niv 1



OBJECTIFS

Ce module vous amènera à construire le message adapté aux autres. Vous apprendrez à cibler et transmettre, à maîtriser votre parole durant un échange, à prendre confiance en vous afin de convaincre.

Vous apprendrez à mettre en place l'espace de dialogue optimal, et à déclencher les attitudes et les comportements efficaces.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Fond et forme de la communication, les priorités, leur dosage selon le sujet
- Structurer le contenu de son message au service de l'auditoire
- Structurer le contenant de son message au service du contenu
- Les ennemis de la communication orale
- Se faire comprendre, être crédible et en confiance
- Exercices d'applications révélateurs

Durée : 6 heures

Patrick JAUBERT

Consultant Ressources
Humaines

BREST

Lundi 19 septembre 9h-17h

BIEN APPRÉHENDER LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET LE DISCOURS Niv 2



OBJECTIFS

- Appliquer les méthodes et outils appréhendés en séquence 1
- Apprendre à se percevoir sur le fond et la forme
- Prendre en compte et cultiver les perceptions du public
- Apprendre à répondre dans toute situation de questionnement

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Pour cette formation, vous devrez préparer une présentation orale sur un sujet de votre choix ou un discours à transmettre, en lien direct avec vos responsabilités d'élu. Cette transmission orale sera de 10 minutes maximum, de l'introduction à la conclusion. Tout support matériel d'appoint nécessaire pour renforcer cette prestation est possible.

A l'issue des 10 minutes, l'auditoire prendra la parole pour poser une question par personne, suivie de la réponse spontanée de l'orateur.

Ensuite, l'orateur fera sa propre auto-évaluation puis les participants réagiront et apporteront quelques remarques constructives.

Pour finir, le formateur donnera une appréciation globale de l'intervention.

Durée : 6 heures

Patrick JAUBERT

Consultant Ressources
Humaines

BREST

Vendredi 18 novembre 9h-17h

PILOTAGE ET ANIMATION DE RÉUNIONS EFFICACES



OBJECTIFS

Lors de ce module, les élus apprendront à mobiliser l'attention de leur auditoire, veilleront à garder le cap pour aboutir au résultat souhaité, installeront un dialogue efficient, et feront réfléchir le groupe afin de construire et de décider.

Ce module abordera à la fois les réunions d'information (publics réceptifs) et les réunions participatives (publics actifs). Un travail sera donc réalisé sur le fond et sur la forme.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les principales causes d'échec des réunions
- L'utilité et les sources des réunions de travail
- Les différentes familles de réunion
- Les styles de pilotage, enjeux et conséquences
- La gestion de toute problématique en réunion (information, réflexion, traitement, validation, synthèse)
- Le cahier des charges de toute décision retenue
- La conception efficace de la convocation (thème, objectifs, plan)
- Les aspects matériels et leurs impacts sur la concentration de l'auditoire
- Les aspects humains et leurs impacts sur la qualité du travail

Durée : 6 heures

Patrick JAUBERT

Consultant Ressources
Humaines

QUIMPER

Jeudi 28 avril 9h-17h

DE LA NÉGOCIATION À LA MÉDIATION EN MATIÈRE DE CONFLITS



OBJECTIFS

- Identifier les principaux espaces à conflits
- Prévenir les situations de crise potentielles
- Adopter les postures adaptées dans l'échange
- Empêcher le retour du problème

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les sources profondes de conflits
- Les parasites permanents dans le dialogue
- L'écoute réelle de l'autre dans la relance de l'échange
- Le ciblage des interlocuteurs difficiles
- La réponse organisée à l'objection de l'interlocuteur
- Les stratégies de conclusions

Durée : 6 heures

Patrick JAUBERT

Consultant Ressources
Humaines

BREST

Mercredi 11 mai 9h-17h

GÉRER SON TEMPS, SON AGENDA ET APPRENDRE À GAGNER EN EFFICACITÉ

GESTION DU STRESS



OBJECTIFS

Mettre en place une organisation adaptée à mon activité et à mon fonctionnement.
Gérer mon agenda de manière efficace.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Autodiagnostic

- Evaluer mon organisation de travail

Clarifier mon rôle et mes missions

- Comprendre les éléments essentiels de ma fonction
- Définir et prendre en compte mes besoins et enjeux
- Identifier les besoins et enjeux de mes interlocuteurs (collègues, hiérarchie, client, ...)

Faire de la place pour l'essentiel

- Identifier les informations qui saturent mon cerveau
- Définir le déroulement de mes actions
- Identifier la première action

Gérer son agenda

- Identifier l'agenda idéal pour son activité (papier, électronique)
- Planifier les étapes de mes activités et de mes tâches
- Estimer la durée de mes tâches
- Contrôler

S'affirmer et communiquer

- Savoir me positionner dans ma fonction
- Définir les limites, savoir dire non

Outils et astuces

- La règle des 2 minutes
- Les différents tableaux d'analyse de l'activité

Auto évaluation

Durée : 6 heures

Sylvie MESSEGER

Meskeran, Agitateur de solutions clients

QUIMPER

Mercredi 30 mars 9h-17h

BREST

Lundi 5 septembre 9h-17h



OBJECTIFS

- Identifier les origines du stress : comprendre les émotions qui limitent et bloquent les projets, les liens inter-personnels,
- En comprendre les manifestations,
- Mieux comprendre son propre mode de fonctionnement,
- Acquérir des outils pour trouver des solutions individuelles et/ou collectives : favoriser les émotions qui installent les conditions de réussite,
- Comprendre les situations,
- Acquérir un point de vue positif et dynamique sur l'expression des désaccords,
- Favoriser un dialogue ouvert au delà de l'expression des conflits.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Repérage des situations stressantes : faire émerger les émotions dérangeantes (peur, tristesse, colère...),
- Prendre en compte la réalité de l'autre, sa vision du monde,
- Découvrir l'intention positive sous-jacente à un comportement mal perçu,
- Techniques de recadrage pour relativiser et accroître sa propre flexibilité,
- Apprendre à se recentrer, à évacuer ses tensions, à se renforcer,
- Structures et richesse du désaccord : nature et fonction des émotions,
- L'orientation « soi-autre-mutuelle » : élargir son point de vue sur la relation et sur l'autre (les positions perceptuelles),
- S'affirmer et négocier dans le respect des intérêts de chacun. Territoires et limites : savoir dire « non »,
- Mieux travailler et dialoguer ensemble : améliorer les relations interpersonnelles au travail.

Durée : 12 heures - 2 journées

Béatrice PEDRENI

Psychologue clinicienne

BREST

Jeudi 23 et vendredi 24 juin
9h-17h

MA MUNICIPALITÉ EN LIGNE - QUELS USAGES DES RÉSEAUX SOCIAUX ?

COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE



OBJECTIFS

Le web est aujourd'hui un outil banal de la communication. Il fait partie intégrante du plan de communication. Il convient, à ce titre, et comme pour tout outil de communication, d'en définir son rôle pour atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée.

La présence sur le web, par un site internet ou via les réseaux sociaux, permet à la collectivité de contrôler son image, de mettre en place un dialogue avec les internautes (amorce de démocratie participative), de récupérer des opinions (favorables ou non) et de les transformer en idées.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Dans cette formation, vous apprendrez à :

- Comprendre les enjeux du web 2.0,
- Mesurer l'importance d'une stratégie de communication,
- Inscrire le web dans le plan de communication de votre collectivité,
- Mesurer les enjeux juridiques et les enjeux politiques,
- Acquérir les techniques de l'écriture web et définir une stratégie éditoriale,
- Être présent sur la toile : création de nom de domaine, de comptes Facebook ou Twitter, modalités de création d'un site internet (rubriques, fonctionnement, logiciel propriétaire ou open source),
- Déléguer le « webmastering ».

Durée : 6 heures

Christian COURTES
Consultant en marketing
et communication

QUIMPER
Vendredi 27 mai 9h-17h



OBJECTIFS

- Connaître et prendre en compte les contraintes et les attentes des journalistes et des types de médias, de leurs « formats » (presse écrite, radios et TV locales ou nationales, blogs et sites web),
- Mieux faire passer ses messages, en toutes circonstances, par la maîtrise du langage verbal et paraverbal, et éviter les pièges,
- Mises en situation (vidéo et audio).

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Les journalistes appliquent des techniques d'interviews, d'écriture et de montage qui répondent à des formats spécifiques. Ils doivent aussi répondre à diverses contraintes. Afin de mieux communiquer dans les médias, il est important de connaître leurs attentes. Il faut aussi savoir maîtriser l'interview, et donc la préparer.

Cette formation est essentiellement pratique, avec des mises en situation, aussi bien en vidéo qu'en audio, permettant de mieux appréhender les modes de communication de chacun et les atouts à développer. Cela concerne aussi bien la formulation du message, que l'expression paraverbale (attitude, gestuelle, regard, ton et rythme de la voix...).

La connaissance des erreurs à éviter et des pièges possibles permettent aussi de rester centré sur son propre message.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Caméra vidéo HD et enregistreur audionumérique
- Support de cours

Durée : 6 heures

Jean-Louis LE CORVOISIER
Spécialiste Médiatrainig

BREST
Jeudi 21 avril 9h-17h
QUIMPER
Vendredi 14 octobre 9h-17h

COMMUNICATION DE CRISE EN COLLECTIVITÉ : ÊTES-VOUS PRÊT ?

LES RÈGLES DU PROTOCOLE À L'USAGE DES ÉLUS LOCAUX



Accueil (1/4 d'heure) :

Accueil des participants, rapide tour des attentes de chacun
Rappel des objectifs et du déroulé de la formation

Premier temps (1 heure) :

Qu'est-ce qu'une crise ?

- Les différents types de crises auxquelles sont confrontés les maires : du problème à résoudre à la crise à surmonter. Les signes précurseurs d'une crise (les signaux faibles)
- Les textes de références : loi 87-565 du 22 juillet 1987, art L121-122 du Code de l'urbanisme, loi Barnier du 2 février 1995 sur la prise en compte des risques naturels
- Le devoir d'information des maires
- Les acteurs de la gestion de crise : de la nécessité ou non de créer une cellule de crise

Deuxième temps (1 heure 1/2) :

Les éléments à prendre en compte dans la gestion de crise : les composantes de la confiance

- La gouvernance
- L'information et la communication (développées en troisième séquence)
- L'expertise
- Le bon sens
- La convergence et la synergie

Troisième temps (2 heures 1/2) :

Quelle communication pour quelle crise ?

Les risques de télescopages amplifiés par la médiation et ses nouveaux outils

- Le rôle de la cellule de communication : un enjeu de transparence et d'honnêteté, de réponse aux inquiétudes et de mise à jour permanente des informations transmises
- Le respect des circuits pertinents d'information des parties prenantes : la check list des émetteurs, destinataires, outils à utiliser
- Les éléments de langage et le rapport aux médias y compris les réseaux sociaux
- Exercices pratiques de communiqués de presse

Dernier temps (45 minutes) :

Tour de table sur des situations particulières qui voudraient être discutées par les participants, évaluation collective et individuelle de la journée



OBJECTIFS

Ce module vous permettra de connaître et respecter les règles du protocole républicain, d'éviter les impairs lors d'événements officiels, et d'aborder sereinement les temps forts de la vie publique.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Dans les discours, les cérémonies publiques, les réceptions de personnalités, lors de la venue de délégations étrangères, en présence ou en absence du maire, et aussi pour l'organisation de réceptions, ou encore le respect de la laïcité... la connaissance des règles est nécessaire. Or, le protocole, en France, se compose essentiellement d'usages non écrits.

Ce module reprend les règles en vigueur. Il se compose d'exercices, de mémos pour la préparation comme pour le jour J, et des supports répondant aux principaux besoins des élus.

Durée : 6 heures

Dominique LE COUSTOMER
Consultante en organisation,
gestion et management ou
Béatrice LE GALES
Consultante en communication

BREST
Mercredi 5 octobre 9h-17h

Durée : 3 heures

Jean-Louis LE CORVOISIER
Spécialiste Médiatraining

QUIMPER
Jeudi 16 juin 17h -20h

LES ÉLUS « MINORITAIRES » : DROITS ET PRÉROGATIVES

Droit



OBJECTIFS

Ce module a pour objectif d'apporter aux élus d'opposition des informations précises sur leurs droits au sein de la collectivité. Ces derniers sont souvent méconnus donc peu utilisés.

Face à cet enjeu, l'objectif de cette formation sera de définir ce qu'on entend par opposition, de présenter les différents mécanismes juridiques et de faire un retour d'expériences déjà développées par différentes collectivités territoriales.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Informations détaillées sur :

- Le droit à l'information (convocations, communication de documents administratifs, notes explicatives de synthèse...),
- Le droit à la prise de parole et à l'expression (police des assemblées délibérantes, questions orales, bulletins d'information de la collectivité, presse),
- Le droit de pétition (référendums locaux et autres formes de démocratie directe),
- Droit à la consultation et à la concertation (organes consultatifs, commissions, enquêtes...),
- La mise à disposition de moyens matériels par la collectivité (local, photocopieuse,...).

Durée : 3 heures

Raymond LEOST
Maître de conférences

QUIMPER
Lundi 21 mars 17h -20h



Droit



LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 min. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.



Le maire incarne l'autorité de police au niveau communal, compétence propre et individuelle. A ce titre, il possède des pouvoirs étendus de police administrative, générale et spéciale, qui se traduisent par l'édition d'arrêtés exécutés par les forces de police (municipale ou nationale) ou de gendarmerie. Le maire est également officier de police judiciaire et, en cette qualité, il est placé sous l'autorité du procureur de la République.

OBJECTIFS

- Recenser les différents pouvoirs de police du maire,
- Identifier les acteurs de la police et leurs pouvoirs au niveau communal,
- Connaître les règles rédactionnelles des mesures de police pour assurer leur sécurisation juridique et prévenir les contentieux,
- Appréhender les responsabilités liées à l'exercice des pouvoirs de police.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Généralités : distinctions police administrative / police judiciaire, police générale – police spéciale,
- Typologie des pouvoirs de police du Maire : la police générale du Maire, les polices spéciales du Maire, les pouvoirs de police exercés au nom de l'État (maire et adjoints),
- Etendue des pouvoirs de police du maire et leurs limites territoriales et matérielles,
- Délégation de fonction et de signature à un adjoint au Maire ou à un conseiller municipal, et transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre,
- Mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire : les mesures de police, la police municipale, la police intercommunale et les autres forces de sécurité,
- Responsabilités : la responsabilité personnelle du Maire et la responsabilité de la commune.

À DISTANCE

Même bulletin que les formations en présentiel
A réception de ce dernier, vous recevrez le lien et les codes d'accès

Tarif : module 3h

Jean-François PLAYE
Directeur des affaires juridiques en collectivité



BASES ET FONDAMENTAUX DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 min. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.



Cette formation vous amènera à mieux comprendre les fondamentaux et le cadre budgétaire d'une commune. Par ailleurs, le formateur vous présentera dans le détail les budgets : le cycle budgétaire, la préparation budgétaire et les documents budgétaires.

Vous aborderez également la structure budgétaire, fonctionnement et investissement, et l'exécution budgétaire. En dernier lieu, cette formation vous permettra de mesurer la situation financière de la commune : épargne, dette et autres indicateurs.

Cette formation vous propose 14 séquences sur les Finances publiques locales :

Séquence 1

Les fondements et le cadre budgétaire

Séquences 2 et 3

Le cycle budgétaire

Séquence 4

La préparation budgétaire

Séquence 5

Présentation de la maquette budgétaire

Séquence 6

Le budget au-delà des normes

Séquence 7

Nomenclature et opérations

Séquences 8, 9, 10

La section de fonctionnement

Séquences 11, 12

La section d'investissement

Séquence 13

L'exécution budgétaire

Séquence 14

La situation financière de la commune

À DISTANCE

Même bulletin que les formations en présentiel
A réception de ce dernier, vous recevrez le lien et les codes d'accès

Tarif : module 6h

Thierry GUILLERM

Directeur Général Adjoint
CDG 29

ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE



OBJECTIFS

L'objectif de ce module est de présenter tout d'abord l'analyse financière rétrospective, qui à partir de la comptabilité des collectivités et établissements publics locaux, permet d'identifier l'évolution dans le temps des grands équilibres financiers et des marges de manœuvre.

Ensuite ce module détaille les différentes étapes permettant la réalisation d'une analyse financière prospective, dont le but est de permettre une aide à la décision et à l'évaluation des projets.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les différents soldes intermédiaires de gestion (excédent brut de fonctionnement, capacité d'autofinancement...) et ratios (rigidité des charges structurelles, endettement...)
- Un outil de comparaison : les fiches AEFF
- L'analyse du bilan (fonds de roulement, besoin en Fonds de roulement et trésorerie)
- L'analyse de la fiscalité directe locale, de la DGF et de la fiscalité reversée
- Les particularités concernant les analyses financières des intercommunalités et des maisons de retraite

Durée : 3 heures

Jérôme BROSSE

Chef du service analyse financière
et fiscale - DDFIP du Finistère

BREST

Lundi 13 juin 17h-20h

QUELS LEVIERS POUR GÉRER LE RESSERREMENT DE LA CONTRAINTE FINANCIÈRE ?



OBJECTIFS

Donner aux élus les outils leur permettant de faire face à la diminution des dotations de l'Etat sans avoir à choisir entre la réduction du service rendu à la population et l'augmentation de la pression fiscale perçue comme étant devenue insupportable par une grande partie de la population.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Dans son rapport sur l'évolution des finances publiques locales publié en juin 2014, la cour des comptes faisait le constat d'une dégradation de la situation financière des collectivités locales sous l'effet d'une progression plus rapide de leurs dépenses au regard de l'évolution de leurs recettes.

Si la dépense locale évolue au même rythme que celle constatée jusqu'à 2013, les responsables locaux vont devoir faire face au risque d'une dégradation rapide et brutale de la situation financière des collectivités dont ils ont la charge.

Pour répondre à ce défi, il sera procédé à l'inventaire des leviers possibles permettant aux élus responsables d'améliorer l'efficacité de leurs services.

Seront évoqués successivement :

- la mise en place d'un dispositif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, grâce à la réduction des charges de gestion par une politique active d'achat de prestations et de services, par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettant d'ajuster l'évolution de la masse salariale et par une gestion rigoureuse des subventions versées,
- l'optimisation des recettes de fonctionnement par une politique fiscale ajustée à la capacité contributive de la population (politique de taux et d'abattement), par une politique tarifaire équitable et soutenable au regard du service rendu,
- la définition d'un programme d'investissement pluriannuel compatible avec les équilibres financiers futurs de la collectivité, plus particulièrement avec le niveau d'autofinancement prévisionnel compte tenu de l'impact sur les dépenses de fonctionnement des équipements programmés,
- les perspectives ouvertes de mutualisation et de mise à disposition des services entre les communes et leurs EPCI.

Dans toute la mesure du possible les différents sujets évoqués seront traités en lien avec la situation des collectivités représentées dans le module.



Durée : 3 heures

Thierry BOUTOUTE
Chambre Régionale des
Comptes de Bretagne

BREST
Lundi 27 juin 14h-17h

DU CHEMIN DE TERRE À LA ROUTE DÉPARTEMENTALE : LES VOIES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



À qui appartiennent-elles ? Qui en est responsable ? Qui peut décider de leur usage ? Comment les acquérir ? Comment les céder ?

Ce module aidera les élus à mieux percevoir la typologie des voies qui s'avère être complexe. Il en existe plusieurs catégories, dont il convient de maîtriser les critères de délimitation.

La première question sera bien entendu de travailler sur l'identification du propriétaire de la voie. Nous verrons qu'elle peut être délicate à trancher et sa réponse, à défaut de titres, dépendra de divers éléments, indices ou présomptions.

Par ailleurs, nous verrons que la connaissance du propriétaire de la voie ne suffit pas. Il conviendra également de s'interroger, quand la voie est publique, sur sa domanialité, son classement, l'identité de son gestionnaire et, quand elle est privée, sur son éventuelle qualité de sentier d'exploitation ou de voie non rétrocedée d'un lotissement et sur l'existence de servitudes.

Ce module vous aidera également à déterminer de quelle catégorie relève une voie, ce qui permet de déterminer le régime juridique qui lui est applicable.

Sur ce point encore, les solutions ne sont pas évidentes : nous travaillerons sur les questions d'entretien et de responsabilité.

Enfin, nous aborderons les règles relatives à la fixation des limites des voies, à leur acquisition et à leur cession, éléments qui varient en fonction des catégories.

Durée : 3 heures

Fabrice QUANTIN
Juriste en Droit de l'Urbanisme

BREST
Vendredi 9 septembre 14h-17h

MAÎTRISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME / INTERCOMMUNAL (PLU/PLUI), OUTIL POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES



Elaborer un PLU/PLUI est devenu une affaire complexe. De l'organisation de la concertation à l'enquête publique, en passant par les consultations des personnes publiques associées, la procédure d'élaboration d'un PLU/PLUI recèle de nombreux pièges que les requérants, mécontents du classement de leur terrain, ne manqueront pas d'exploiter.

Faire un PLU/PLUI, c'est aussi traduire en terme de planification spatiale, au sein d'un document pivot, des politiques publiques toujours plus nombreuses : logement social, commerce, développement durable, développement agricole ou économique, protection de l'environnement...

La succession des lois dites « Grenelle 2 », « ALUR », « LAAF », et « Macron » a profondément modifié le contenu du PLU, ses procédures d'élaboration et d'évolution.

L'intercommunalité est aujourd'hui l'échelle privilégiée pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, notamment au travers du PLUI.

L'élaboration d'un PLU intercommunal modifie la démarche de travail, la façon de voir son territoire et demande une adaptation des élus et des techniques pour apprendre à travailler ensemble, construire un projet et le transcrire dans un document d'urbanisme. Cette formation explique à travers de nombreux exemples ce qu'est un PLU/PLUI, quelles sont les contraintes législatives et supra-communales qui s'imposent à lui, quel est son contenu, quels sont ses effets, comment il faut l'élaborer, et selon quelles procédures il est possible de le faire évoluer.

Elle s'attache à donner aux élus les clés pour identifier les éléments à prendre en compte pour choisir entre un PLU communal et un PLU intercommunal :

- le PLUI, entre choix local et obligation légale
- quels sont les EPCI compétents ?
- quels sont les rôles et compétences respectifs de l'EPCI et des communes membres ?
- comment l'élaboration d'un PLUI s'articule t'elle avec les visions et projets communaux ?
- quels sont les enjeux des PLUI par rapport aux PLU communaux (périmètre, portée, contenu, effets ...) ?

Cette formation permettra aux élus de maîtriser les principales questions lorsqu'ils travailleront avec les services de l'Etat, leur EPCI ou leur bureau d'étude sur l'élaboration ou l'évolution de leur document d'urbanisme (PLU ou PLUI).

Durée : 3 heures

Anne Cécile BELZON
Juriste en Droit de l'Urbanisme

BREST
Mardi 1^{er} mars 17h-20h



Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 min. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.



Qu'est qu'une agglomération un village ?

Comment identifier les espaces remarquables ? Ce sont les questions auxquelles sont confrontés les élus en charge de l'élaboration d'un PLU ou d'un SCOT sur une commune littorale. Alors que la loi littoral de 1986 va fêter ses 30 ans, la jurisprudence est venue peu à peu préciser la façon dont la loi devait être appliquée.

Il reste cependant des zones d'ombre dans lesquelles le contentieux vient rapidement se glisser. A travers de nombreuses illustrations et des cas pratiques, cette formation permet de comprendre les principales notions de la loi et ainsi d'élaborer son document d'urbanisme avec la sécurité juridique voulue.

Dans ces séquences de formation à distance, vous aborderez les points suivants :

- Historique de la loi
- Le champ d'application de la loi littoral
- Les régimes des espaces littoraux
- Les extensions d'urbanisation sur le littoral
- Les notions d'agglomération, village ou hameau intégré à l'environnement
- Les limites de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage
- La bande des 100 mètres
- La protection des espaces naturels
- Le contentieux en lien avec la loi littoral

À DISTANCE

Même bulletin que les formations en présentiel
A réception de ce dernier, vous recevrez le lien et les codes d'accès

Tarif : module 6h

Loïc PRIEUR

Avocat
Enseignant-Chercheur à Paris
Sorbonne en Droit Public



Cette formation permettra aux élus de bien cerner la typologie des infractions.

Le formateur exposera les acteurs de la procédure en distinguant notamment l'action du maire en tant qu'agent de l'Etat et/ou en tant que représentant de la commune. Il détaillera précisément comment établir un procès verbal de constat et son contenu.

Ce module permettra également de :

- préciser les suites envisageables que peut donner le parquet
- détailler les moyens d'action autres que l'établissement d'un procès-verbal et la saisine du parquet, et notamment le mécanisme de l'arrêté interruptif de travaux
- développer comment, pourquoi et dans quel but la commune peut se porter partie civile (c'est-à-dire victime demandant réparation) devant le juge pénal

Enfin, lorsque l'action pénale est prescrite, le formateur s'attachera à exposer les voies de sanction "indirectes" des infractions d'urbanisme.

Durée : 3 heures

Fabrice QUANTIN
Juriste en Droit de l'Urbanisme

BREST
Samedi 11 juin 9h-12h

LE CONTENTIEUX EN URBANISME



Les élus en charge des questions d'urbanisme seront nécessairement confrontés au contentieux. Celui-ci peut prendre plusieurs formes : il peut s'agir d'une simple demande d'annulation d'un permis de construire dont les conséquences sont généralement limitées pour la commune.

L' élu peut aussi être confronté à une demande d'annulation de son PLU dont les conséquences sont potentiellement graves car c'est parfois plusieurs années de travail qui sont mises à mal pour une simple question de forme.

Enfin, les communes sont de plus en plus confrontées à des contentieux indemnitaires liés par exemple à la délivrance d'un certificat d'urbanisme illégal. Cette formation permet d'aborder, à travers de nombreux exemples, les principaux contentieux en matière d'urbanisme. Elle permettra d'identifier les failles les plus fréquentes et permettra ainsi aux élus de sécuriser au mieux leurs décisions.

Durée : 3 heures

Loïc GOURVENNEC
Chargé de cours en Droit Public à l'UBO

BREST
Jeudi 22 septembre 17h-20h

RENOUVELLEMENT URBAIN ET REVITALISATION DES CENTRES BOURGS



OBJECTIFS

Dynamiser un centre bourg ou un quartier ancien, est un processus complexe dont un des éléments est le renouvellement urbain, c'est-à-dire adapter le tissu urbain ancien aux nouveaux enjeux (attractivité économique, résidentielle).

Le travail de renouvellement urbain et de revitalisation des bourgs est long et nécessite une diversité d'outils (foncier, aménagement urbain, espace public...), avec une diversité d'acteurs (bureaux d'études, promoteurs immobiliers, aménageurs, commerçants).

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Après un échange sur les raisons de la perte de vitalité de nos centres ou de nos quartiers anciens, et de la notion de « renouvellement urbain », il s'agira de définir une stratégie pour les centralités, avec une vision à long terme et ses outils (études, foncier, ...).

Des axes de travail possibles seront présentés sur les thèmes de l'économie (commerce...), du logement (OPAH, reconstruction, ...), des espaces publics, des équipements publics, ...

En conclusion à ce module, nous montrerons l'importance de la réflexion (les études) et de la politique foncière dans chaque commune.

Durée : 3 heures

Bruno CORDAT
Directeur de services en EPCI

TRÉGUNC
Samedi 21 mai 9h-12h

LE MAL-LOGEMENT : PARCOURIR LES NOTIONS, COMPRENDRE SES OBLIGATIONS ET PROPOSER DES SOLUTIONS



La lutte contre l'habitat indigne est l'une des priorités des politiques publiques en faveur du logement. Elle concerne l'ensemble des élus qui peuvent se trouver face à des administrés mal-logés en centre-bourg, en zone rurale ou plus urbaine.

Chaque situation est particulière et revêt des réalités différentes.

Pour les accompagner, il est nécessaire de connaître les bases juridiques et les responsabilités engagées de chacun. Un certain nombre d'outils sont à disposition des élus, qu'ils soient techniques, financiers ou sociaux et peuvent être sollicités.

Cette formation aura pour objet de préciser dans quelle situation les élus locaux sont compétents (pouvoir de police du maire, règlement sanitaire départemental) et quand le préfet peut intervenir ou d'autres organismes tels que les CAF au titre des nouvelles prérogatives de la loi ALUR (consignation de l'Allocation Logement).

Par ailleurs, elle vous aidera à vous y retrouver dans les différents acteurs de l'habitat qui peuvent vous accompagner face à une situation (du repérage au traitement) d'un point de vue financier (les aides de l'Anah), technique (les opérateurs et l'Ars), juridique (l'Adil) s'appuyant sur une politique Habitat intercommunale.

Enfin, nous aborderons les outils pouvant être enclenchés face à des biens vacants en état d'abandon.

Mots-clefs : habitat indigne / réhabilitation / financement / accompagnement ménage

Durée : 3 heures

Gladys GRELAUD

Spécialiste des interventions sur l'habitat privé en EPCI

BREST

Jeu. 24 mars 17h-20h

QUAND ET COMMENT AVOIR RECOURS AUX BUREAUX D'ÉTUDES ?



Face aux questions de plus en plus complexes auxquelles les élus doivent répondre, le recours à un bureau d'études paraît incontournable mais toujours sujet à discussions. Pour faire des « études » un véritable outil de gestion des territoires, il semble opportun de redéfinir la place et l'intérêt du recours « à bon escient » aux bureaux d'études.

A partir d'exemples simples, l'intervenante proposera une réflexion interactive pour répondre aux questions suivantes : quand faire appel à un expert ? Quels résultats attendre d'une étude ? Quelle différence entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage ? Quelle est la répartition des rôles entre l' élu et le bureau d'études ? Comment choisir le bureau d'études dans le cadre du code des marchés publics ?

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Ce module vous amènera à bien comprendre les 3 étapes indispensables à la réalisation d'une bonne étude : le diagnostic/ étude de faisabilité, les résultats de l'analyse qui donneront des prescriptions et préconisations afin d'établir un scénario d'aménagement ou une stratégie à 10 ans, et enfin le plan d'action, y compris plan de financement et phasage.

Qui réalise les études ? Un bureau d'études, c'est quoi ?

Cette première partie vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement d'un bureau d'études. Qui y travaille et sur quelles fonctions ? Combien de personnes ? Quelles formations possèdent ces personnes ? Quelles relations existe-t-il entre les bureaux d'études et les services publics ?

De la « prestation intellectuelle » au code des marchés publics

Objectif de cette partie : bien comprendre ce que l'on entend par « étude », dans quel cadre se réalisent ces prestations intellectuelles notamment au regard du code des marchés publics.

L'étude comme aide à la décision publique

Quand faire appel à un expert ? Quels résultats attendre ? Quelle répartition de rôle entre élu et bureau d'études ?

Durée : 3 heures

Sandrine MANUSSET

Cabinet Environnement et Société

QUIMPER

Lun. 25 avril 14h-17h



CIAS/CCAS : QUELLES INTERACTIONS, COMMENT OPTIMISER LE LIEN AVEC L'USAGER ?

Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 min. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.



Ce module s'adresse aux élus qui souhaitent mieux comprendre le rôle et le fonctionnement du CCAS et mieux identifier les axes de l'action sociale de proximité.

OBJECTIFS

- Identifier le CCAS comme l'interlocuteur de proximité
- Mettre en place les outils permettant d'agir sur le territoire
- Évaluer les partenariats et leviers pour développer la politique sociale locale

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation vous propose 7 séquences sur les CIAS/CCAS

Séquence 1

Évolutions historiques de l'aide sociale et leurs conséquences aujourd'hui

Séquence 2

Fonctionnement du CCAS

Séquence 3

Partenariat et compétences en matière d'action sociale

Séquence 4

Compétences obligatoires et outils

Séquence 5

Place de l'usager et actions collectives

Séquence 6

Évolutions et intercommunalité

Séquence 7

Sources d'information et modèle

À DISTANCE

Même bulletin que les formations en présentiel
A réception de ce dernier, vous recevrez le lien et les codes d'accès

Tarif : module 3h

Sylvie NELZ MOREAU
Directrice adjointe CCAS Brest

LES ÉPICERIES SOCIALES/ ÉPICERIES SOLIDAIRES : UN NOUVEAU MODE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE



La crise économique, le chômage, le travail à temps partiel, les accidents de la vie sont souvent des déclencheurs du recours à l'aide alimentaire. Les bénéficiaires des Épiceries sociales (ou solidaires) ne sont pas forcément des personnes exclues de la société. Ces personnes disposent souvent d'un logement, d'un emploi à temps partiel, mais ne bénéficient pas de ressources financières suffisantes pour se nourrir correctement.

L'objectif des épiceries sociales (mises en œuvre par un CCAS) ou des épiceries solidaires (gérées par le secteur associatif) est la mise en œuvre d'un mode de distribution alimentaire qui cherche à respecter la dignité de chacun et de laisser la liberté de choix. Elles valorisent à la fois l'autonomie et l'insertion durable.

Ce module amènera les élus à mieux appréhender le concept de base de ces épiceries, et à mieux percevoir toutes les étapes indispensables à bien respecter pour mener à bien le projet de création d'épicerie sociale ou solidaire.

PROGRAMME

- Les différentes formes d'épiceries
- Le principe
- Les partenaires
- Le montage du projet
- La gestion de l'épicerie
- Les ressources

Durée : 3 heures

Sylvie NELZ MOREAU
Directrice adjointe CCAS Brest

BREST

Jeudi 29 septembre 17h-20h



En 2017 les collectivités seront tenues de ne plus employer de produits phytosanitaires pour la gestion de leurs espaces publics. Cette disposition doit être anticipée et nécessite de repenser l'aménagement et les modes de gestion en fonction des moyens et ressources dont chaque collectivité dispose.

OBJECTIFS

- Comprendre les principes de la gestion différenciée des espaces publics
- Mettre en place une stratégie de gestion sobre, économique, adaptée au contexte local et aux moyens de la collectivité
- Anticiper l'application du « zéro phyto »

Durée : 3 heures

Intervenants (CAUE du Finistère)

Marie GARNIER

Ingénieur-paysagiste

et **Charles VIALA**

architecte-paysagiste

QUIMPER

Mercredi 12 octobre 14h-17h



CONTEXTE

La France compte moins de 36 000 communes dont 86% comptent moins de 2 000 habitants. C'est assurément une force mais aussi une faiblesse au regard des demandes de plus en plus exigeantes de nos concitoyens et des normes applicables en matière de gestion.

La Loi du 16 décembre 2010 a introduit la possibilité de regroupement et de fusion des communes entre elles, voire à l'échelle de l'intercommunalité.

Doit-on s'en préoccuper ? Est-ce un nouveau défi à tenter ? Quelles motivations doivent conduire les acteurs vers une telle démarche ?

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le projet d'une commune nouvelle doit s'inscrire dans une réflexion approfondie qui doit tenir compte de nombreux paramètres. Créer des communes fortes et vivantes telle que le définit la loi du 16 mars 2015 dite loi Pélissard nécessite de s'interroger sur les éléments qui caractérisent la commune nouvelle.

Quelles sont les étapes indispensables à suivre pour créer une commune nouvelle ? Quel est le projet de territoire poursuivi ? Quelle valeur ajoutée la commune nouvelle apportera-t-elle à ses habitants ? Que devient la commune historique ? L'administration de la commune nouvelle ? Etc.

Durée : 3 heures

Jacques BOUYAT

Ancien DGS en EPCI et

administrateur territorial

BREST

Vendredi 11 mars 14h-17h

NOUVELLES INTERCOMMUNALITÉS ET SCHÉMAS DE MUTUALISATION



Nouvelles intercommunalités issues de la loi NOTRe et Schémas de mutualisation (nouveau mode de fonctionnement, nouvelles relations de travail entre communes et EPCI)

CONTEXTE

La carte intercommunale de chaque département est en cours de modification, en application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Le périmètre des nouvelles intercommunalités sera définitivement arrêté le 1er janvier 2017. Fusion ou extension de périmètres auront des conséquences en termes de compétences transférées et des moyens associés (humains et matériels).

Parallèlement, les schémas de mutualisation, arrêtés le 31 décembre 2015 conformément à la loi du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales, commenceront à être mis en œuvre et organiseront un nouveau mode de relation de travail entre communes et établissements publics de coopération intercommunale.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Confronté à la mise en œuvre de cette double évolution législative, l'objet de la formation sera de :

- Présenter les dernières étapes d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale,
- Exposer les conséquences politiques, juridiques et financières de l'évolution des périmètres intercommunaux,
- Faire un tour d'horizon des différentes formes de mutualisation possibles et des délais de mise en œuvre du schéma directeur de mutualisation,
- Examiner la méthodologie à mettre en œuvre et faire un retour d'expériences de différents territoires.

Durée : 3 heures

Jean-François PLAYE

Directeur des affaires juridiques
en collectivité

QUIMPER

Lundi 26 septembre 14h-17h

The logo for WBO (Université de Bretagne Occidentale) consists of the letters 'WBO' in a bold, black, sans-serif font. The 'W' and 'B' are connected, and the 'O' is a solid circle.

Université de Bretagne Occidentale



FORMATION
CONTINUE

20 avenue le Gorgeu
CS 93837
29238 Brest Cedex 3

Formations des élus

T 02.98.01.67.76
F 02.98.01.65.89
formations-elus29@univ-brest.fr

Bulletin d'inscription sur

www.univ-brest.fr/formations-elus29



La formation
continue
à l'université

UNIVERSITÉ
BRETAGNE
LOIRE